

EDITO AGRICULTEURS AMÉRICAINS : ALERTE ENDETTEMENT

C'est presque un lieu commun de dire que les Etats sont, un peu partout dans le monde, structurellement endettés. Le cas de la France, avec un endettement public de 112 % du PIB, atteste de son caractère à la fois abyssal et préoccupant. Il suffit de traverser l'Atlantique pour prendre la mesure de la similitude du taux d'endettement fédéral (110 %), occasionnant parfois des interruptions de paiements de la part de l'Etat (*shutdown*). Mais les données disponibles sur les dettes ne se limitent nullement au domaine public. Les acteurs privés sont également fort endettés. Les agriculteurs américains viennent sur ce point de franchir un nouveau record.

S'il a fait l'objet d'interrogations et d'analyses économiques aux Etats-Unis, l'endettement des agriculteurs américains est passé sous un étrange silence de ce côté-ci de l'Atlantique. En 2023, selon une estimation de l'USDA (Ministère de l'Agriculture), l'endettement des *farmers* a battu un nouveau record. Il a en effet franchi le seuil des 535 milliards de dollars, soit plus 16,9 milliards (+ 3,3 %) de plus par rapport à l'année précédente. A bien y regarder, l'endettement des agriculteurs n'a cessé de progresser depuis le début des années 2000. Il a en effet doublé si l'on le compare à l'année 2000 (274,2 milliards), déjà à l'époque jugé très élevé.

Il y a quelque chose de paradoxal dans cette évolution, sachant que, depuis le conflit commercial avec la Chine, et la pandémie de Covid-19, l'Etat fédéral s'est montré d'une grande générosité pour soutenir les agriculteurs, principalement les producteurs de soja, ou de viande porcine, mais aussi de coton, victimes des représailles commerciales chinoises après la taxation des importations américaines de produits fabriqués en Chine. Aides qui auraient sans doute pu alléger l'endettement des producteurs agricoles. Il n'en a rien été, la dette agricole poursuivant son chemin.

Il faut dire que l'attitude de la Banque Centrale des Etats-Unis (*Federal Reserve*) a contribué à dégrader les bilans des agriculteurs américains. En rehaussant à onze reprises son taux directeur, la FED a informé les marchés et les acteurs qui entendaient bien se poser comme un rempart contre l'inflation. Le résultat a été immédiat : avec un taux d'intérêt qui a régulièrement augmenté pour se situer à 5,5 % (le niveau le plus élevé depuis deux décennies), les répercussions sur les acteurs économiques que sont les agriculteurs sont tangibles. Au-delà du principal, c'est bien l'alourdissement de la charge financière qu'ils doivent absorber. La somme est rondelette puisqu'elle atteint 34 milliards de dollars, soit 7,5 % des charges financières. C'est donc la solvabilité des entreprises agricoles qui est menacée, et le niveau des liquidités qui est endommagé. Pour ce qui est de la solvabilité, c'est elle qui conditionne la viabilité économique de long terme d'une entreprise parce qu'elle détermine sa capacité à investir. Or la réalisation des investissements est requise, surtout à un moment où l'agriculture est mobilisée pour apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette trajectoire de la dette agricole est d'autant plus préoccupante que, pour l'année 2023, le revenu est annoncé en baisse de - 25 % par rapport à 2022, même s'il devrait rester supérieur de 22 % à la moyenne des vingt dernières années. Revenu en baisse, endettement en hausse, deux variables pouvant entraver la dynamique de la transition vers une agriculture décarbonée, dans le cadre notamment de l'*Inflation Reduction Act*. Les agriculteurs américains semblent privilégier la pérennité de leur outil de production, et manifestent un enthousiasme des plus mesurés en matière de transition écologique. Leur ambition est donc bien de continuer à produire et à bénéficier des aides fédérales, dont les niveaux et les contenus sont en train d'être discutés, sur fond de tensions entre Démocrates et Républicains, dans le cadre préparatoire de la nouvelle loi agricole des Etats-Unis. C'est pourquoi ils affichent une certaine frilosité à s'engager dans des investissements de transi-

tion, qui sont à la fois coûteux et incertains quant à leur rentabilité future. Comme par le passé, l'endettement des agriculteurs se répercute sur les banques, lesquelles sont en proie au risque de la défaillance économique des fermiers, comme durant les années 1980, où certaines d'entre elles avaient connu la faillite.

Alors que faire ? On voit bien, une fois de plus, que la transition d'un modèle productif à un autre est un processus complexe, nécessitant des moyens financiers colossaux pouvant, s'ils sont issus du système bancaire, aggraver l'endettement et mettre en péril les entreprises agricoles ce qui, de surcroît, s'accompagne d'une remontée des taux d'intérêt. Pour contenir ce risque, la fermeté des prix et des volumes suffisants sont le fondement même de l'accroissement des recettes des agriculteurs. Il y a aussi la possibilité, comme cela fut fait sous la Présidence de Ronald Reagan, de proposer des prêts garantis par l'Etat ou, pour compléter le panorama, d'alléger les dettes des agriculteurs, en étalant les remboursements d'une partie de la dette sur une période beaucoup plus étendue. C'est un levier qui, en 1984, encore pendant l'Administration Républicaine de Reagan, avait été actionné. Il s'agissait de retarder le remboursement de la dette de 5 ans du quart des dettes des *farmers*, auprès du *Farmer Home Administration*, sorte de prêteur en dernier ressort.

La référence à Reagan n'est pas anodine. 1984 fut une année électorale. 2024 en sera une également, sachant que les agriculteurs sont, dans leur grande majorité, de fervents soutiens des Républicains. De plus, l'endettement des agriculteurs s'invite dans les débats autour de la nouvelle loi agricole quinquennale qui, avec ou sans la variable endettement, connaît suffisamment de tensions entre les Démocrates – qui souhaitent accélérer la transition – et les Républicains – qui entendent privilégier les économies budgétaires sur l'aide alimentaire et le soutien aux grandes cultures –, pour que le calendrier parlementaire soit bousculé. Inflation, taux d'intérêt, endettement, revenu, politique agricole, diminution de l'excédent commercial agroalimentaire, c'est l'heure des inquiétudes pour l'agriculture américaine. Par effet miroir, suggérons de surveiller attentivement ce qui pourrait se passer d'ici à 2024, car les défis qui attendent l'agriculture européenne, et singulièrement française, sont tout aussi nombreux et complexes.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Contact : **Thierry Pouch**
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

L'ALIMENTATION, VARIABLE D'AJUSTEMENT FACE À L'INFLATION ?

La forte baisse des dépenses alimentaires des Français pour la consommation à domicile continue d'interpeler (- 9 % en mai 2023 par rapport à la moyenne de l'année 2019). De nombreuses questions émergent, notamment auprès des acteurs du monde agricole, pour comprendre de quoi cette évolution est le signe, et ce qu'elle signifie économiquement.

Les Français se restreignent-ils sur l'alimentation ?

Certains d'entre eux, oui, et ils sont de plus en plus nombreux. Entre 2021 et 2022, le pouvoir d'achat des Français a reculé de 0,3 % (Insee). Selon l'Insee, cette évolution négative est principalement due à la hausse des prix à la consommation, ainsi qu'aux impôts. Dans ce contexte, l'année 2022 marque une rupture sur le plan de la précarité alimentaire. La proportion de Français en situation de privation matérielle et sociale est passée de 11,3 % à 14 % en 2022, soit 1,3 % au-dessus de la moyenne européenne (Insee), et 9,4 % des citoyens indiquent ne pas pouvoir manger de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours.

Selon une enquête du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), en novembre 2022 près de 16 % des Français déclaraient ne pas manger suffisamment – insuffisance quantitative donc (+6 % par rapport à avril 2021), et 45 % ne pas manger les aliments qu'ils souhaiteraient – insuffisance qualitative (en hausse de +3 %). Dans cette enquête, 41 % des Français déclarent restreindre leurs dépenses alimentaires, la plus haute proportion jamais atteinte depuis les années 1980, au-delà même de la hausse observée lors de la crise économique et financière de 2008.

En 2019, 9,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine, soit 14,6 % de la population. Ce seuil est défini à 60 % du niveau de vie médian (1837 euros par mois en 2019), soit 1 102 euros par unité de consommation en 2019. Le taux de pauvreté augmente depuis 2004 (alors à 12,6 %). Parmi les ménages les plus touchés, on trouve : les familles monoparentales (32,8 % d'entre elles sont en situation de pauvreté monétaire), les personnes au chômage (38,9 %), les étudiants (32,5 %). Un mineur sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

Les Français se sont-ils tournés massivement vers la restauration hors domicile ?

Et si la baisse des dépenses alimentaires pour le domicile était le fruit d'un transfert massif de la consommation vers la restauration ? La réponse n'est pas évidente. Les données de l'INSEE mettent en évidence une hausse de +16 % du chiffre d'affaires de la restauration hors domicile entre 2019 et 2022. Mais l'effet de l'inflation ne permet pas de conclure que cette progression vient d'une hausse de la fréquentation. Début 2023, une enquête conduite par NDP auprès d'un panel de consommateurs concluait que l'année 2022 s'était soldée par une baisse des visites en RHD de -15 % par rapport à 2019, et d'une diminution des dépenses de -12 %.

Les premières données disponibles pour 2023 sont partagées, entre reprise de l'activité de la RHD au niveau européen qui se rapprocherait des niveaux pré-Covid (source Kantar), portée par l'augmentation de la fréquentation et des prix. Les comportements sont également divergents, entre les consommateurs fréquentant le plus ces établissements, qui augmentent encore le nombre de visites, et ceux qui s'y rendaient le moins et qui diminuent davantage leur fréquentation (les raisons financières pouvant y être pour quelque chose).

L'alimentation n'est-elle pas une priorité pour les Français ?

La baisse des dépenses alimentaires pour la consommation à domicile est donc liée pour partie à un ajustement à la baisse des quantités achetées, la part des Français en situation de privation alimentaire étant en hausse. Une autre partie du repli des dépenses vient d'un ajustement de la valeur des produits achetés, en réaction à la hausse des prix. Ainsi, les ventes en volumes de

marques nationales dans la grande distribution sont en repli de - 5,6 % sur les huit premiers mois de l'année 2023, et en progression de + 1 % sur les marques distributeurs, parmi lesquelles les marques dites « économiques » sont les plus plébiscitées : + 15,6 % en volumes (données Circana). Les rayons boucherie, fromages à la coupe, ou encore poissonnerie, voient leur activité baisser.

Les Français rognent-ils sur le budget alimentaire pour privilégier d'autres postes de dépenses ?

Il se trouve que l'alimentation n'est pas la seule catégorie de dépenses à régresser ces derniers mois. La catégorie des matériels de transport (automobiles, pièces détachées et autres) recule de - 7 % en mai 2023 par rapport à la moyenne de 2019, l'habillement de - 4 %, et c'est la stagnation pour l'ensemble des équipements du logement (informatique, électronique, électroménager et meubles). Concernant les voitures, selon Kantar, les voitures des Français ont en moyenne 9,8 ans en 2022, contre 6,1 en 1992, et les immatriculations sont en repli. Le marché des smartphones voit également ses ventes diminuer, et la part des téléphones reconditionnés augmenter. Le CREDOC abonde dans ce sens également, son étude sur la précarité alimentaire mettant en évidence des restrictions sur bien d'autres catégories de dépenses chez les trois-quarts des personnes en situation de précarité alimentaire.

Au niveau européen, les Français sont loin d'être les derniers en matière de poids accordé à l'alimentation dans les dépenses : 14,3 % en 2015, pour 16,2 % en moyenne dans l'UE, les pays du nord de l'Europe, l'Allemagne et le Benelux étant en-dessous de cette moyenne (vérifiant la loi de l'économiste et statisticien allemand Ernst Engel selon laquelle les dépenses alimentaires augmentent en valeur absolue avec l'élévation des revenus, mais diminuent en proportion dans le budget total). Des disparités qui s'observent également au sein de la population française : parmi les locataires, les 20 % de ménages les plus modestes consacraient 17,2 % de leur consommation à l'alimentation en 2017, contre seulement 10,2 % auprès des 20 % des locataires les plus aisés, qui consacrent en revanche une part deux fois plus importante de leurs dépenses aux restaurants et hôtels (données Insee). Bien sûr, le premier poste de dépenses des Français, tous niveaux de revenus confondus, reste le logement, une dépense non arbitrable qui pèse pour plus du tiers des dépenses.

Complexe question que celle de la précarité alimentaire, dont les conséquences possibles inquiètent le monde agricole, qui y voit à juste titre la menace d'une crise des débouchés et la nécessité de varier les gammes de produits pour s'adapter au budget des Français, alors que cet enjeu dépasse le champ agricole. Les difficultés observées sur l'alimentation sont en partie liées aux prix alimentaires, mais il faut bien sûr y ajouter la hausse des prix des dépenses contraintes – comme l'énergie, le carburant – et un facteur premier que sont les salaires, variable décisive dans le processus de solvabilisation de la demande.

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹Insee, dépenses de consommation des ménages en biens

²<https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

³Insee (2022), France, portrait social, Insee Références, Édition 2022

⁴<https://www.npd.com/news/press-releases/2023/restauration-lecart-continue-a-se-creuser-entre-la-reprise-en-depenses-boostee-par-linflation-et-des-visites-toujours-en-retrait/>

⁵<https://www.kantar.com/fr/inspirations/consommateurs-acheteurs-et-distributeurs/2023-barometreohq1>

⁶<https://www.kantar.com/fr/inspirations/consommateurs-acheteurs-et-distributeurs/2023-les-voitures-des-francais-n-ont-jamais-ete-aussi-anciennes>

LA TUNISIE DANS LA TOURMENTE ALIMENTAIRE

La guerre en Ukraine a eu une série de répercussions économiques et agricoles dans le monde entier. Parmi les secteurs les plus durement touchés, on compte celui des céréales. En tant que cinquième exportateur mondial de céréales, l'Ukraine joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en céréales de nombreux pays, dont la Tunisie. La sécurité alimentaire de cette dernière dépend en grande partie de l'approvisionnement en céréales, étant donné que son régime alimentaire repose largement sur les produits céréaliers et leurs dérivés. Toutefois, il est crucial de souligner que la guerre ne constitue qu'une facette de la complexité et des défis liés à l'approvisionnement en céréales de ce pays.

La guerre en Ukraine et les conditions climatiques défavorables en Russie ont énormément pesé sur l'offre en produits céréaliers sur les marchés internationaux. Sur le plan alimentaire, la Tunisie est pleinement concernée par cette guerre en Ukraine. Cette situation a eu un impact sur la disponibilité des céréales et de leurs dérivés sur le marché tunisien, en raison de la forte dépendance du pays à l'égard des importations de blé pour satisfaire ses besoins. Entre 2016 et 2020, près de 74 % de la consommation intérieure de céréales était couverte par des importations, atteignant même 95 % pour le blé tendre. Cette dépendance est particulièrement forte à l'égard des importations ukrainiennes. En 2021, près de 40 % des importations de la Tunisie en céréales provenaient de l'Ukraine, érigeant ce pays comme le premier fournisseur de ce produit pour la Tunisie, surpassant ainsi la Russie (13%), la Bulgarie (11%) et le Canada (10%) (Source : Institut national de la statistique).

Cette forte dépendance vis-à-vis des importations de céréales ukrainiennes a amplifié les répercussions de la guerre sur l'économie tunisienne, déjà fragilisée par d'autres pénuries de produits de base tels que le sucre, le café et le lait. En outre, la Tunisie est confrontée à des problèmes de dette et de financement qui compliquent encore davantage la situation. Les défis économiques et financiers du pays ont rendu difficile le paiement des importations de céréales dont les prix ont flambé en 2022, contribuant ainsi à une pénurie croissante de céréales sur le marché intérieur ayant eu un impact direct sur la sécurité alimentaire et le coût de la vie pour les Tunisiens. Selon la FAO, le pourcentage de personnes faisant face à des difficultés pour se nourrir a augmenté de 18,2% à 28% sur la période 2014-2022.

Le changement climatique intensifie la pénurie de céréales

Le changement climatique et la sécheresse ont aggravé les difficultés d'approvisionnement en céréales sur le marché tunisien. Le déficit pluviométrique de 2023 a contraint le pays à importer la totalité de sa consommation de céréales en raison d'une récolte agricole exceptionnellement faible¹. Étant donné que 94 % des cultures céréalières dépendent des précipitations, la production nationale est sujette à d'importantes variations pluviométriques et reste souvent bien en deçà de la demande².

Il est attendu que la saison agricole de 2023 affecte négativement les 250 000 producteurs de céréales tunisiens qui devront s'endetter pour acheter les semences requises pour la prochaine campagne s'expliquant, entre autres, par des niveaux de production insuffisants à vendre à l'Office des Céréales, déjà lourdement endetté. Le pays devra importer 3,4 Mt de céréales avec de lourdes conséquences sur cet Office qui détient le monopole de la commercialisation de ce produit.

Un système de subventions qui accentue l'impasse financière du pays

En 2022, la Tunisie a connu une forte hausse des coûts d'importation des céréales, en particulier du blé dur et tendre, avec des

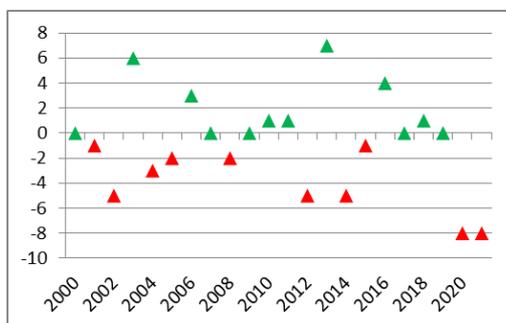
augmentations respectives de 53% et 35% attribuable principalement à l'envolée des prix mondiaux des céréales. Cette situation constitue un défi supplémentaire pour le gouvernement, les acteurs de l'industrie alimentaire et les consommateurs.

L'augmentation des prix mondiaux des biens a engendré des pressions supplémentaires sur les finances publiques, principalement à travers les dépenses liées aux subventions. L'accroissement de ces prix se traduit mécaniquement par une augmentation des subventions aux entreprises chargées de mettre en œuvre cette politique. Si les prix du blé restent stables, les subventions alimentaires passeront de 3,8 à 4,3 milliards de dinars (1,15 à 1,30 milliard d'euros) par rapport à ce qui était prévu dans la loi de finances 2022. Si les subventions, financées par le budget de l'État, ont permis de maintenir les prix des produits essentiels tels que le pain, la farine et les pâtes en dessous du marché, elles ont contribué, cependant, à une consommation record de céréales par habitant en Tunisie, dépassant largement la moyenne mondiale.

Positionnement de la France sur le marché céréalier tunisien

Au cours des deux dernières décennies, la part de marché de la France dans le secteur céréalier tunisien a connu des variations considérables (voir graphique). Ces fluctuations sont principalement dues à la compétition et aux variations des prix. Entre 2018 et 2019, la France était le deuxième fournisseur de blé pour la Tunisie, mais elle a perdu cette place en 2020 et 2021, se classant respectivement en 10^e puis en 18^e position. Cette évolution découle notamment de la création de la Commission intergouvernementale de coopération commerciale, économique et technique entre l'Ukraine et la Tunisie en 2019, qui a propulsé l'Ukraine en tant que principal fournisseur de céréales pour la Tunisie. Cette initiative visait à stimuler les échanges entre les deux pays et à faire de la Tunisie une plate-forme commerciale pour les marchés africains et arabes.

Evolution du positionnement de la France sur le marché céréalier tunisien



Note : Les marqueurs rouges signifient que la France a perdu des points de classement, les marqueurs verts qu'elle en a gagnés

Source : Institut National de la Statistique (INS)

La France pourrait avoir perdu sa position en raison de sa difficulté à se conformer aux nouvelles normes de qualité et de diversité des produits céréaliers, qui sont définies par les évolutions des préférences des consommateurs tunisiens ainsi que par des cahiers de charges plus stricts. De plus, il est également possible que certains fournisseurs français de blé aient choisi de se tourner vers d'autres marchés par crainte de l'instabilité financière des fournisseurs tunisiens, aggravée par l'absence d'un accord avec le FMI, ce qui aggrave la crise économique que traverse actuellement ce pays.

En somme, la vraie solution réside dans la conception d'une politique cohérente et agissante adaptée au secteur céréalier et tenant compte de toutes les composantes présidant à son développement et en réunissant les différents acteurs concernés en amont et en aval par la dynamisation de ce secteur.

Contact : Zeineb Chérif

zeineb.cherif@apca.chambagri.fr

¹Direction Générale du Trésor, lettre économique de Tunisie et de Libye (Mai et juin 2023)

²L'impact des changements climatiques sur le rendement de la céréaliculture dans la Région du Nord-Ouest de la Tunisie (Béja)

LE BRÉSIL EN FORCE SUR LE MARCHÉ MONDIAL DU MAÏS

Le Brésil est certainement plus réputé pour le leadership qu'il exerce sur le marché mondial du soja, ainsi que pour la domination qu'il affiche sur les produits avicoles. S'agissant du soja, les Etats-Unis en savent quelque chose, puisqu'ils ont perdu leur rang de premier exportateur mondial de soja, le Brésil les ayant supplantés en particulier sur les marchés chinois et européen. Le géant agricole brésilien vient pourtant de conquérir la place de premier exportateur mondial de maïs, distançant des Etats-Unis qui ont été en proie à des chocs climatiques importants, à un stress hydrique élevé, affectant la production de cette denrée.

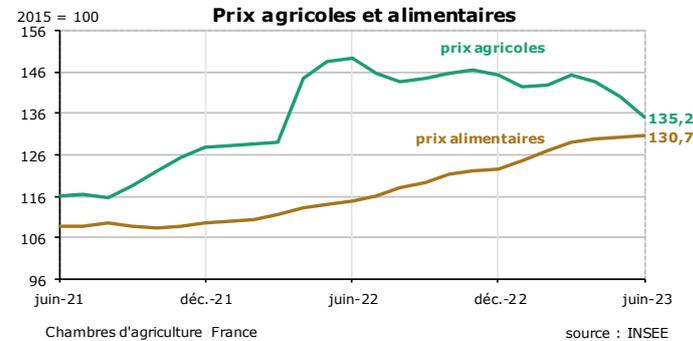
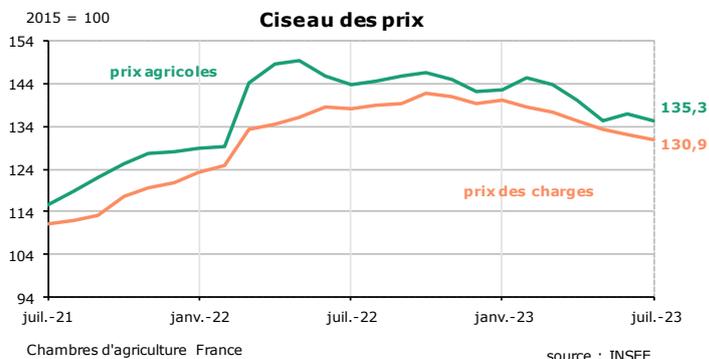
Avec 131 millions de tonnes de maïs récoltées sur la campagne 2023-2024, le Brésil, certes encore loin des 383 millions de tonnes qui font que les Etats-Unis demeurent les premiers producteurs mondiaux. Mais cette performance productive permet au Brésil d'exporter 51 millions de tonnes, ce qui est bien supérieur aux 34,4 millions réalisés en 2014-2015, et largement au-dessus des calamiteux 14 millions de 2015-2016. Dit autrement, c'est bien à une recomposition de l'échiquier mondial du maïs que l'on pourrait assister si la progression du Brésil se confirme. Or il faut rappeler que, selon les projections de l'OCDE et de la FAO, à l'horizon 2032, la Chine, exprimant des besoins croissants, contribuera pour un quart à la hausse de la production mondiale de maïs. De quoi entretenir les ambitions brésiliennes.

Sur la campagne 2023-2024, le Brésil dépasse donc les 50 millions de tonnes exportées. Il devance les Etats-Unis, qui, avec seulement 48 millions de tonnes, sont désormais loin de leur record de 70 millions de 2020-2021. Un prétendant s'affirme par ailleurs, puisque l'Argentine - membre comme le Brésil du MERCOSUR - pourrait atteindre les 41 millions de tonnes exportées cette année. Comme l'Union européenne a fait le choix de se retirer du marché mondial (3,7 millions de maïs exportés, 20 millions importés), c'est du côté de l'Ukraine qu'il convient de tourner le regard. En pleine guerre, son agriculture souffre. Sa production de maïs a fortement reculé depuis un an, passant selon le Conseil international des Céréales, de 42 à 27 millions de tonnes, ses exportations étant estimées à 18. Quant à la Chine, elle n'exporte plus rien, malgré une production dépassant les 270 millions de tonnes, important par conséquent 22 millions de tonnes, soit l'équivalent des achats européens.

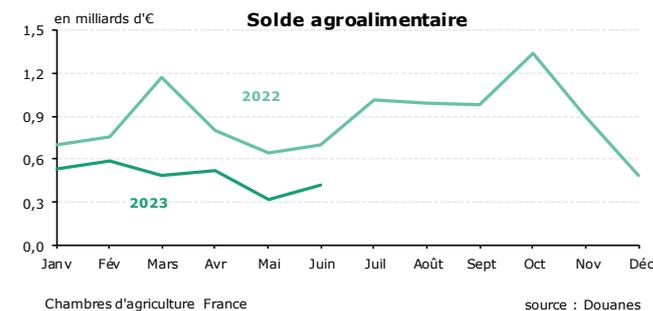
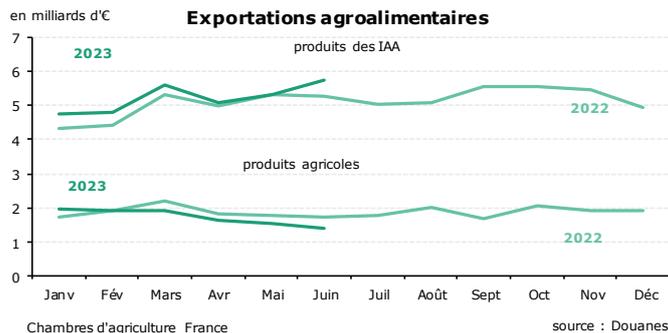
Le géant agricole brésilien poursuit donc sa progression, et reste ferme sur son ambition de s'insérer de plus en plus dans les courants d'échanges internationaux et de faire de son agriculture un atout géostratégique. Avec 11% de la production mondiale de maïs, le Brésil ne représente pas moins de 30% des exportations, contre désormais 28% pour les Etats-Unis. Le Brésil exporte près de 40% de sa production nationale. Comme indiqué ci-dessus, la Chine et tout le reste de l'Asie, vont tirer les flux commerciaux mondiaux de produits agricoles vers le haut dans la décennie à venir, à moins qu'une grave crise économique et financière ne vienne entraver cette dynamique d'importation. Le maïs figure dans la liste des produits à partir desquels le Brésil va pouvoir renforcer son corridor alimentaire avec la Chine, dans le prolongement du soja (80% de la production brésilienne se dirigent vers l'Empire du Milieu).

Après le soja, le poulet, cette montée en puissance du Brésil sur le maïs constitue une illustration supplémentaire de l'acuité de la concurrence internationale qui s'est déployée depuis au moins les années 1990 sur les marchés agricoles. On connaît l'agressivité et les ambitions géoéconomiques de Brasilia. Elles devraient atteindre leur point culminant dans les prochaines années. Si pour l'UE, c'est du côté de la volaille qu'elles se sont concrétisées, pour les Etats-Unis, après le soja, voici le temps venu de la pression concurrentielle sur le maïs, dont ils étaient jusqu'à présent les leaders incontestés. Le conflit entre l'Occident et le reste du monde passe manifestement aussi par l'agriculture en général, et singulièrement par le maïs.

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	1 mois	12 mois	24 mois
prix alimentaires	0,1%	12,7%	20,3%
prix agricoles	-1,3%	-5,9%	16,9%
prix des charges	-0,8%	-5,3%	17,9%
inflation	0,1%	4,6%	10,6%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en milliards d'€	En juin	Cumul 6 mois
2022	0,700	4,772
2023	0,420	2,866

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospectives

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2204, juillet 2023, « L'inflation se conjugue au futur antérieur »

- Lettre Economique n°439, juillet 2024, « Lire autrement la guerre en Ukraine »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION